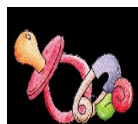




**LA FCPE  
d'Ambérieux en Dombes**

(Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)

**VOUS PROPOSENT  
UNE BOURSE A LA PUERICULTURE**  
(vêtements bébés, enfants, grossesses, matériels  
puériculture,  
jouets, consoles, jeux vidéo, livres ...)



**LE DIMANCHE  
27 NOVEMBRE 2016**



**à la salle polyvalente d'Ambérieux en Dombes  
de 9h00 à 17h00 (ouverture public)  
de 8h00 à 18h00 (ouverture exposants)**

Demande de renseignements au :  
06 52 61 24 49

Date limite d'inscription  
le 21 novembre 2016  
sous réserve de places disponibles

**2 mètres - 6€**  
**(1 table de 1,20m et 2 chaises fournis par emplacement)**  
**2€ le mètre supplémentaire (sans table)**

**Crêpes et buvette sur place**

**RESERVE AUX PARTICULIERS INTERDIT AUX PROFESSIONNELS**

FCPE d'Ambérieux en Dombes - Rue Gombette  
01330 Ambérieux en Dombes  
[fcpe.amberieux.en.dombes@gmail.com](mailto:fcpe.amberieux.en.dombes@gmail.com)  
Téléphone : 06 52 61 24 49

**REGLEMENT DE LA BOURSE A LA PUERICULTURE**

Date et Lieu de la manifestation : le dimanche 27 Novembre à la Salle des fêtes 01330 Ambérieux en Dombes

**RESERVE AUX PARTICULIERS INTERDITS AUX PROFESSIONNELS**

- 1) DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 21 novembre 2016
- 2) Horaires d'ouverture de la salle aux exposants de 8h00 à 18h00, Ils seront placés par un membre de l'organisation. Une fois vide, tous les véhicules devront être évacués vers les parkings prévus par l'organisateur.
- 3) Horaires d'ouverture de la salle au public de 9h00 à 17h00 - Entrée gratuite au public
- 4) Les exposants ne doivent pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage sur l'année civile
- 5) Marchandises autorisées : Jouets, vêtements bébés, enfants, grossesse, petits et gros matériels de puériculture, livres pour enfants, jeux vidéo
- 6) Prix des emplacements : 6€ l'emplacement de 2 mètres avec 1 table de 1m20 et 2 chaises - 2€ le mètre supplémentaire (sans table)
- 7) Paiement par **Chèque** à l'ordre de la **FCPE d'Ambérieux en Dombes**
- 8) Les exposants s'engagent à respecter les horaires de début et de fin de manifestation
- 9) Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre, non dégradé. En cas de dégradation, l'association se réserve le droit de communiquer les coordonnées de l'exposant à la Mairie.
- 10) Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de l'exposant, l'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable des vols et dégradations des objets exposés.
- 11) Aucuns stands de boissons et de nourritures ne seront acceptés, car réservés à l'association organisatrice.
- 12) La signature du bulletin ci-contre entraîne l'acceptation du présent règlement.

**BULLETIN DE PARTICIPATION**

à retourner par mail ou à déposer dans la boîte aux lettres dans le hall de la mairie

Je soussigné (e) NOM.....PRENOM .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Adresse Mail .....

Tél. Fixe .....Tél. Portable.....

être un exposant PARTICULIER et non PROFESSIONNEL

N° CNI ou passeport (rayer la mention inutile) .....

Délivré (e) le ..... Par la préfecture de .....

Nature des objets exposés sur le stand .....

Nombre d'emplacement : ..... x 6€ =

Nombre de mètre supplémentaire : ..... x 2€

Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre de la FCPE d'Ambérieux en Dombes

" Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur pour cette manifestation, et j'atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets d'occasions"



Date .....

Signature .....